

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce, tenue lundi 17 avril 2023 à 18 h 30, au siège social de la Caisse par conférence Web.

L'assemblée est présidée par Madame Fanny Bisson. Madame Suzanne Campeau Guenette agit comme secrétaire d'assemblée.

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

Madame Fanny Bisson, présidente du conseil d'administration de la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce, souhaite la bienvenue à cette Assemblée générale annuelle. Madame Bisson invite Madame Campeau Guenette à faire la lecture des précisions sur les modalités au bon fonctionnement de l'assemblée. Par la suite, une vidéo du président du Mouvement Desjardins, Monsieur Guy Cormier, est présentée aux membres.

2. NOMINATION DES PERSONNES SCRUTRATRICES

Madame Fanny Bisson recommande la nomination de Madame Suzanne Campeau Guenette et Madame Louiselle Jacques.

Sur une proposition dûment faite et appuyée, la nomination des personnes scrutatrices est adoptée à l'unanimité.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Madame Suzanne Campeau Guenette fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur une proposition faite et appuyée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 19 AVRIL 2022

Le procès-verbal de l'AGA du 19 avril 2022 a été déposé au préalable sur le site internet de la Caisse, les membres pouvaient en prendre connaissance avant l'AGA du 17 avril 2023. La lecture du procès-verbal n'est pas requise.

Sur une proposition dûment faite et appuyée, le procès-verbal de l'Assemblée générale Annuelle du 19 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

5. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Fanny Bisson en collaboration avec Madame Taschereau présentent les membres du conseil d'administration. Par la suite, elles font la lecture du rapport du conseil d'administration mentionnant les principaux sujets se rapportant à l'année 2022.

6. RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Madame Suzanne Campeau Guenette présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques.

Aucune situation de conflit d'intérêts. Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent. La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

7. RAPPORT FINANCIER

Une vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers est présentée aux membres. Par la suite, une capsule vidéo présente les résultats de la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce. Aucune question de la part des membres.

8. PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

Madame Suzanne Campeau Guenette, présente le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements dans le milieu. En 2022, la Caisse a versé à partir du Fonds d'aide au développement du milieu un montant de 145 426 \$ pour soutenir plusieurs projets structurants sur son territoire. Elle a aussi versé 76 890 \$ en dons et commandites.

Fonds d'aide au développement du milieu	
Fonds disponibles au 31 décembre 2021 (réserve)	430 k\$
Affectation au FADM adoptée par les membres lors de la dernière AGA	150 k\$
Somme nette d'impôt utilisée au cours de l'exercice	
Montant distribué	145 k\$
Récupération d'impôt	(36) k\$
	(109) k\$
Solde au 31 décembre 2022	471 k\$

Madame Suzanne Campeau Guenette présente également les priorités d'investissement du FADM et des dons et commandites de la Caisse.

Priorités d'investissement	
FADM	1. Réussite éducative et formation
	2. Santé et saines habitudes de vie
	3. Sports, loisirs, arts, culture et tourisme
	4. Services de proximité et organismes communautaires
Dons et commandites	1. Sports, loisirs, arts, culture et tourisme
	2. Éducation
	3. Santé et habitudes de vie
	4. Engagement social et humanitaire

9. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À quand le retour en présentiel pour la tenue de l'Assemblée générale annuelle de la Caisse ?

La présidente répond à la question.

10. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

10.1 ADOPTION DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CAISSE ET ADOPTION D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE ROTATION

ATTENDU QUE la volonté du conseil d'administration de la Caisse est de recommander aux membres de diminuer le nombre d'administrateurs de la Caisse de onze (11) à dix (10) par abolitions de postes ;

ATTENDU QUE les abolitions envisagées doivent respecter la règle selon laquelle la rotation des administrateurs doit faire en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs soient remplacés chaque année ;

ATTENDU QU'afin de respecter cette règle, un poste vacant échéant au 31 décembre 2023 doit être aboli ;

- D'adopter la modification de l'article 8.1 visant à diminuer le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de onze (11) à dix (10), le poste aboli étant un (1) poste vacant échéant au 31 décembre 2023 ;
- D'adopter le Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse comme suit :

Le présent règlement modifie la rotation des administrateurs et remplace toute règle ou règlement antérieur concernant la rotation des administrateurs.

Le conseil d'administration est composé de dix (10) administrateurs. La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de trois (3) ans.

Afin de permettre la rotation faisant en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs au conseil d'administration soient remplacés chaque année, la rotation des administrateurs de la Caisse se fera selon le cycle suivant :

	31/12/2023 (AGA 2024)	31/12/2024 (AGA 2025)	31/12/2025 (AGA 2026)
Nombre d'administrateurs	3	4	3

Le premier cycle débute au 1er janvier de l'année financière 2024 et un autre lui succède tous les trois (3) ans.

La présente résolution spéciale entre en vigueur dès son adoption, avant la période des élections prévue lors de l'assemblée générale annuelle du 17 avril 2023.

Sur une proposition dûment faite et appuyée, la proposition des modifications au Règlement intérieur de la Caisse et l'adoption du règlement intérieur de rotation sont adoptées à l'unanimité.

11. PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (ristourne) (vote en différé)

Une capsule vidéo est présentée aux membres pour rappeler le fonctionnement du calcul de la ristourne et les nouveautés. Par la suite, la répartition des excédents de la Caisse est expliquée et la recommandation du conseil d'administration est présentée aux membres, par la directrice générale Madame Taschereau. La recommandation s'exprime en trois volets : le partage des excédents, le montant des versements pour la ristourne et finalement la répartition de la ristourne.

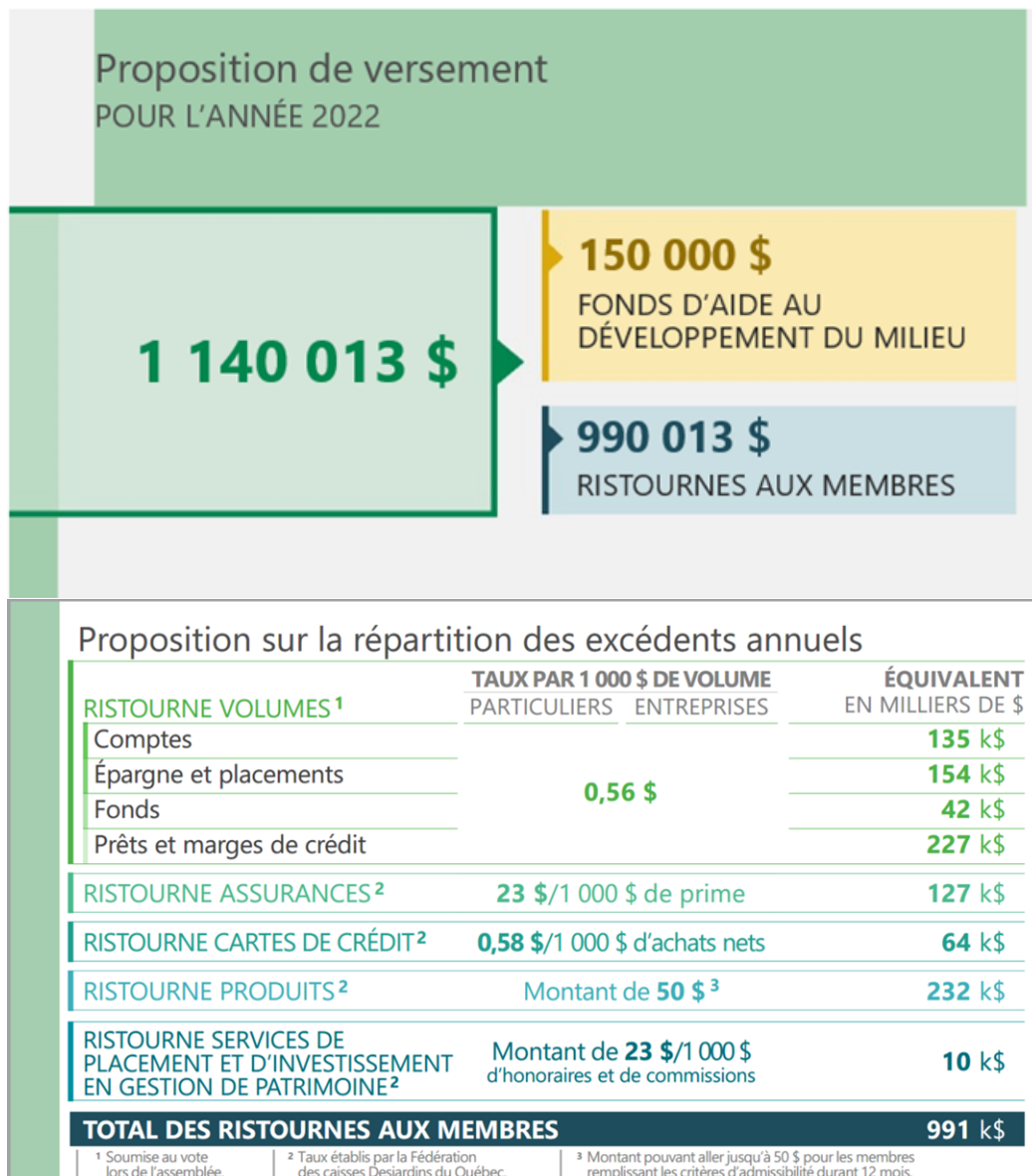
PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	
		1 257 k\$
	Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	26 974 k\$
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADMP	109 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	9 k\$
	Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	28 349 k\$
	Affectation au FADMP	(150) k\$
	Affectation à la RRE	(4 737) k\$
	Affectation à la réserve générale	(23 462) k\$
	Solde des excédents à répartir	0

¹ Inclut 997 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

² Net d'impôt

| FADMP | Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles



Sur une proposition dûment faite et appuyée, la proposition sur la répartition des excédents annuels est acceptée.

L'adoption de cette recommandation sera votée en différé à la suite de l'Assemblée générale annuelle.

12. ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

12.1 NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE DES ÉLECTIONS

Madame Karine Taschereau est nommée présidente d'élection et Madame Suzanne Campeau Guenette est nommée secrétaire d'élection.

13. RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Madame Suzanne Campeau Guenette présente le rapport du comité de Mise en candidature. Trois candidatures sont éligibles et correspondent au profil recherché.

Madame Fanny Bisson proposée par Madame Lise Giroux
Monsieur Dany Desjardins proposé par Madame Brigitte Tanguay
Monsieur Mark McCollough proposé par Monsieur René Poirier

Le tableau synthèse des candidatures reçues et des critères recherchés pour un poste au conseil d'administration est présenté.

14. ÉLECTION PAR ACCLAMATION

Quatre postes sont à pourvoir au conseil d'administration et nous avons reçu un nombre de candidatures inférieur au nombre total de postes à combler. Étant donné l'adoption précédemment de la modification au Règlement intérieur de la Caisse sur le nombre de membres au conseil d'administration, le nombre de candidatures reçues est égal au nombre de postes à pourvoir.

Madame Taschereau déclare élus aux postes de membres du conseil d'administration les personnes candidates suivantes :

Madame Fanny Bisson
Monsieur Dany Desjardins
Monsieur Mark McCollough

15. PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE SUR LES PROPOSITIONS DE PARTAGE DES EXCÉDENTS

La présidente rappelle les éléments sur lesquels les membres sont appelés à voter :

- la répartition des excédents annuels (ristournes) ;
- le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristourne.

Dès la fin de l'AGA, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23 h 59 le 21 avril 2023. Il y a 2 moyens simples de voter, soit par AccèsD en ligne ou AccèsD mobile.

La réécoute de l'assemblée de ce soir sera possible par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site internet de la Caisse.

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. 24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir, à moins d'un vote négatif.

INVITATION DES MEMBRES À PARTICIPER AUX PRIX DE PRÉSENCE

16. SUIVI DES RÉSULTATS DE VOTE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le vote a pris fin le 21 avril 2023 à 23 h 59 quant aux propositions soumises lors de L'AGA soit, l'adoption de la répartition des excédents annuels, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristourne. Les résultats sont déposés sur le site internet de la Caisse le 26 avril 2023 à 17 h :

Vote pour la répartition des excédents : 271 - 98%
Vote contre la répartition des excédents : 5 - 1,81%

L'assemblée est levée le 25 avril 2023 à 16h 41.